Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 65 (1936)

Heft: 13

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXVme ANNÉE. N° 13. 1er NOVEMBRE 1936.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : **6 fr.**; par la poste : **30 ct.** en plus. — Pour l'étranger : **7 fr.** — Le numéro : **30 ct.** — Annonces : **45 ct.** la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

Le ***Bulletin pédagogique*** *et le* ***Faisceau mutualiste*** *paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du* ***Bulletin*** *et 5 du* ***Faisceau.***

SOMMAIRE. *Partie officielle. — Partie non officielle : L'ordre social corporatif. — Le travail par équipes à l'école. — L'école et la famille. — Les bienfaits du métier. — Pour Noël. — Elèves allemands en Suisse. — Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

1. Renouvellement des brevets de capacité.

La commission cantonale des études, au vu des résultats des derniers examens, a délivré le certificat d'aptitude pédagogique aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent : MM. Augustin Castella, à Cournillens; Fernand Ducrest, à Grattavache; Victor Galley, à Broc; Oscar Moret, au Pâquier; Paul Savary, à Murist; Mmes Marthe-Cécile Briguet, à Saint-Maurice; Xavier Bussard, à Sierre; Marguerite Grandjean, à Courgevaux; Antonie Grillet, à Ecuvillens; Réginalde Levrat, à La Roche; Antide Macheret, à Sâles; Angéla Pauli, à Enney; Lucie Steinauer, à Vauderens; Thaddée Züger, à Semsales; Yvonne Baumann, à Morat; Lucie Ruf, à Morat; Hedwige Schwab, à Salvagny.

La commission a, de plus, renouvelé pour une nouvelle période le brevet de MM. Max Ballif, à Russy; Charles Blanchard, à Dompierre; Henri Ducrest, à La Roche; Henri Page, à La Corbaz;

Joseph Schafer, à Schmitten ; Mmes Olga Ansermet, à Montagny-la-Ville ; Eugénie Bidal, à Torny-le-Grand ; Anne-Lucie Bochud, à Sorens ; Marie-Justine Despond, à Villaz-Saint-Pierre ; Marie-Dominique Droux, à Ingenbohl ; Claude-Marie Herbel, à La Gauglera ; Fernande Joillet, à Charmey ; Marie-Stéphane Joye, à La Gauglera ; Hortense Mauron, à Prez-vers-Noréaz ; Emmanuële Panchaud, à Marly-le-Grand ; Anna Ratzé, à Mannens-Grandsivaz ; Cécile Schorderet, à Fribourg ; Jeanne Beyeler, à Altavilla ; Olga Fontaine, à Fribourg.

2. Obtention et renouvellement du brevet en 1937.

La commission cantonale des études a fixé comme suit les œuvres à l'étude pour l'examen de diction et d'interprétation de textes en 1937 :

1. Section française : a) obtention : *Molière*, Le Misanthrope, édition Crouzet, chez Didier, et *Lamartine*, Les Méditations, édition Hatier, Les Classiques pour tous ; *b)* renouvellement : *Louis Hémon*, Maria Chapdelaine, édition Grasset, Paris, et *Töpffer*, La Bibliothèque de mon oncle, édition Hatier, Les Classiques pour tous.

2. Section allemande : a) obtention : *Schiller*, Maria Stuart, et *Gottfr. Keller*, Der Landvogt von Greifensee ; *b)* renouvellement : *Lienert*, Der doppelte Matthias, et *Lessing*, Minna von Barnhelm. Pour l'étude de la deuxième langue en vue du renouvellement du brevet, la commission a fixé : *a)* pour la section française : Um Land und Liebe, par *Alphonse Aeby*, en vente chez l'auteur à Fribourg, au prix de 3 fr. l'exemplaire, Der schwarze Tod, pages 7 à 40 ; *b)* pour la section allemande : Lettres de mon Moulin, d'*Alphonse Daudet*, collection Nelson ; morceaux : Installation ; La chèvre de M. Seguin ; Les étoiles ; Les douaniers ; Le sous-préfet aux champs.

3. Programme des cours complémentaires 1936-1937 qui servira de base aux examens de 1937.

A. Indication générale : Le programme de chaque branche, publié dans le numéro du 1er novembre 1935 du *Bulletin*, est intégralement en vigueur pour les prochains cours d'hiver. Nous ajoutons pour chaque branche une mention spéciale.

B. Mention spéciale à chaque branche :

1. Lecture et rédaction : A chaque séance de cours, entretien et lecture se rapportant à des faits et à des questions d'actualité. Etude spéciale de deux morceaux du manuel officiel et obligatoire : L'union fait la force, page 16, et : Les lacs de notre pays, page 39.

2. Connaissances professionnelles : a) agriculture : en plus du programme prescrit par région et arrondissement scolaire, étude de deux parties de la brochure I des publications de l'Institut agricole de Grangeneuve : Les engrais, pages 16 à 29, et : Les façons culturales,

pages 30 à 35 ; *b*) *professions diverses :* dans le manuel officiel des cours : Les métiers, le commerce et l'industrie, pages 215 à 223, et : Nos industries, pages 280 à 292.

3. *Calcul oral :* selon le programme général.

4. *Comptabilité :* même programme qu'en 1935-1936. Nous insistons sur cette branche sur laquelle sont greffés les exercices de calcul écrit tirés de l'arithmétique et de la géométrie.

5. *Géographie.* Etude spéciale de la région suisse située dans les Alpes, ainsi que des pays suivants : la France, l'Italie, l'Espagne et l'Amérique du Nord.

6. *Histoire.* Courte revision du programme jusqu'à la Révolution française et étude spéciale de toute la brochure obligatoire : *Le dix-neuvième siècle.*

7. *Instruction civique.* Etude spéciale : Le pouvoir exécutif dans la commune, la paroisse, le canton et la Confédération. L'armée suisse et la défense nationale. Le fédéralisme.

8. *Dessin :* selon le programme officiel.

9. *Chant et gymnastique :* idem.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'ORDRE SOCIAL CORPORATIF

Sans réforme morale, pas de réforme sociale, tel est le premier principe qui doit diriger l'effort de redressement imposé par les circonstances actuelles et exigé par un nombre croissant d'hommes de toutes les classes. Mais cette réforme morale bien qu'individuelle dans ceux à qui elle s'impose doit être sociale dans son extension pour être efficace. C'est ce que Pie XI indique avec force et clarté en introduisant dans son enseignement le mot *justice sociale.* Au-dessus de la justice commutative qui *moralise* les échanges, de la justice légale et distributive qui *moralise* les relations réciproques de l'individu et de l'Etat, il existe une justice sociale, parce que, au-dessus des ordres économique et politique, il y a un *ordre social.*

Entre ces diverses formes de justice, il n'y a pas simple juxtaposition sur un plan horizontal, il y a hiérarchie et subordination ; il y a primauté de l'un, subordination des autres. C'est précisément parce que l'ordre social actuel est défaillant et que l'accomplissement des justices inférieures devient impossible que le Pape parle de la *restauration de l'ordre social* et de la réforme des institutions et des mœurs. *La réforme morale* qui conditionne la *réforme sociale* est donc le redressement de la morale individuelle, familiale, professionnelle, politique sous le signe de la *morale sociale* qui enseigne le plan de l'*ordre social* et impose les tâches qui le restaurent.